
Université de Coimbra (Portugal) No 1387

Nom officiel du bien tel que proposé par l'État partie

Université de Coimbra – Alta et Sofia

Lieu

Beira Litoral, Baixo Mondego
Portugal

Brève description

Située sur une colline dominant la ville, l'université de Coimbra s'est développée et a évolué sur plus de sept siècles pour former sa propre zone urbaine bien définie dans la vieille ville. Initialement établie comme académie à la fin du XIII^e siècle, elle s'est fondue dans Coimbra sous la forme d'une série de collèges, dont le collège de Jésus. Les principaux jalons marquant l'évolution idéologique, pédagogique et culturelle de l'université sont les édifices des XVI^e et XVII^e siècles, parmi lesquels le palais royal d'Alcáçova qui abrite l'université depuis 1537, la chapelle Saint-Michel, la bibliothèque Joanine et les collèges ayant subsisté ; les installations du XVIII^e siècle comprenant les laboratoires, le jardin botanique et la presse universitaire, et la grande « ville universitaire » créée au cours des années 1940.

Catégorie de bien

En termes de catégories de biens culturels, telles qu'elles sont définies à l'article premier de la Convention du patrimoine mondial de 1972, il s'agit de deux *ensembles*.

1 Identification

Inclus dans la liste indicative

26 novembre 2004

Assistance internationale au titre du Fonds du patrimoine mondial pour la préparation de la proposition d'inscription

Aucune

Date de réception par le Centre du patrimoine mondial

30 janvier 2012

Antécédents

Il s'agit d'une nouvelle proposition d'inscription.

Consultations

L'ICOMOS a consulté plusieurs experts indépendants.

Mission d'évaluation technique

Une mission d'évaluation technique de l'ICOMOS s'est rendue sur le bien du 17 au 23 septembre 2012.

Information complémentaire demandée et reçue de l'État partie

Une lettre a été envoyée à l'État partie le 20 septembre 2012, lui demandant une carte montrant les bâtiments clairement identifiés et des éclaircissements sur la justification, l'analyse comparative, l'intégrité/les délimitations, la conservation, la protection, le droit de propriété et la gestion. Une réponse a été reçue de l'État partie le 19 octobre 2012 et les informations ont été intégrées dans les sections concernées ci-après. Une seconde lettre a été envoyée le 20 décembre 2012, demandant des informations complémentaires sur la protection et la délimitation de la zone tampon. Une réponse a été reçue de l'État partie le 27 février 2013 et ces informations ont été intégrées dans les sections concernées ci-après.

Date d'approbation de l'évaluation par l'ICOMOS

6 mars 2013

2 Le bien

Description

Les deux éléments de l'université de Coimbra constituant le bien proposé pour inscription sont la zone de l'ancien collège de 6,5 ha, créée à l'origine au XVI^e siècle le long de la rue Sofia, dans la partie inférieure, et la zone Alta de 29 ha au sommet de la colline où l'université fut initialement établie au XIV^e siècle, puis s'est développée jusqu'à notre siècle. Les deux sont entourés par une zone commune de protection (tampon) de 81,5 ha. Celle-ci comprend la zone urbaine environnante, y compris le centre de la vieille ville médiévale et la zone où les logements pour étudiants (*repúblicas*) sont situés.

Alta

L'élément Alta du bien proposé pour inscription comprend la cathédrale de Santa Maria du XII^e siècle et l'ancien palais royal d'Alcáçova, qui fut donné pour accueillir l'université en 1537, devenant connu sous le nom de palais des écoles et incluant la chapelle Saint-Michel et le musée d'art sacré associé avec les collections du trésor de la chapelle ; l'ancienne salle du trône, qui est maintenant le grand hall de l'université où les cérémonies importantes se déroulent ; la somptueuse bibliothèque Joanine de style baroque avec ses riches collections bibliographiques ; la tour de l'université ainsi que la colonnade et le portique de la Via Latina. Autour du palais s'élèvent les collèges construits aux XVI^e et XVII^e siècles, dont le collège de Jésus, ceux de la Sainte-Trinité, de Saint-Jérôme, Saint-Benoît, Saint-Antoine de la carrière et Sainte-Rita, ainsi que le laboratoire de chimie, le jardin botanique et la presse universitaire, représentant les installations de l'époque des Lumières au XVIII^e siècle et l'aménagement de la « ville universitaire » dans les années 1940. Cette dernière comprend les archives de l'université, la bibliothèque générale (intégrant le site du *Studium Generale* ou bâtiment des études anciennes du XIV^e siècle) avec sa collection de livres anciens, la faculté des lettres, la faculté de médecine, le département des

mathématiques, les bâtiments de la chimie et de la physique et le bâtiment de l'union des étudiants. Les vastes collections scientifiques de l'université sont abritées dans le musée des sciences installé dans le collège de Jésus et le laboratoire de chimie.

Sofia

L'élément Sofia comprend le monastère de Santa Cruz du XIIe siècle et un certain nombre de collèges construits au XVIe siècle le long de la route de Sofia, descendant de la colline vers le nord-ouest. Ces collèges furent abandonnés aux XIXe et XXe siècles lorsque l'université se réunit au sommet de la colline à Alta mais sont actuellement remis en usage par l'université. Il s'agit notamment des collèges Saint-Michel (Inquisition - ancien collège royal des arts), Saint-Esprit, Notre-Dame-du-Carmel, Notre-Dame-de-Grâce, Saint-Pierre-du-Tiers-Ordre, Saint-Thomas, nouveau Saint-Augustin et Saint-Bonaventure.

Histoire et développement

Située sur le site de la ville romaine d'Aeminium, Coimbra était le siège d'un évêque avant sa conquête par les Maures menés par Almanzor en 987, et la construction ultérieure d'une citadelle carrée fortifiée au sommet de la colline. Celle-ci fut finalement intégrée dans le palais qui se développa sur le site à la suite de la reconquête chrétienne en 1064, devenant le principal palais royal du roi du Portugal au XIIe siècle. Le monastère de Santa Cruz fut fondé à cette époque. L'université fut fondée en 1290 à Lisbonne en tant que *studium generale*, mais transférée par le roi Dinis à Coimbra en 1308 où elle occupa son propre bâtiment (bâtiment des études anciennes) près du palais royal. Elle fut encore déplacée deux fois, pour finalement s'installer dans le palais royal de Coimbra en 1537 sous les auspices du roi João III, où elle se concentra sur les humanités et développa un vaste réseau de plus de 20 collèges résidentiels à la suite des réformes de ce roi. Ces collèges adoptèrent la forme de cours cloîtrés fermés avec leurs propres chapelles et étaient situés autour du palais royal sur la colline et le long de la rue Sofia récemment créée, qui coupait directement la partie basse de la ville, partant du monastère de Santa Cruz pour se prolonger vers le nord-ouest. Ce monastère fut également intégré dans l'université à cette époque. Le tournant des XVIe-XVIIe siècles fut marqué par la publication de commentaires (1592-1606) de professeurs jésuites sur les travaux d'Aristote, dont il y eut plus de 100 éditions et qui devinrent célèbres dans l'ensemble de l'Europe, et aussi par les œuvres de Francisco Suárez qui influença fortement la formation et l'évolution du droit international moderne. La construction de la grande entrée du palais de l'université (connue sous le nom de porte de fer) en 1633 et la rénovation du grand hall mettent en relief le prestige attaché à l'université et ses liens avec le pouvoir politique.

La construction de la somptueuse bibliothèque baroque de l'université de Coimbra (la bibliothèque Joanine 1717-1728) sous le règne du roi João V marqua l'ouverture de l'université aux idées des Lumières, avec l'achat de livres

scientifiques et d'instruments mathématiques à l'étranger. La nouvelle tour de l'horloge de 1728 qui remplaça celle construite dans la cour du palais en 1561 associait les fonctions de mesure du temps à l'astronomie. Les licenciés en droit de Coimbra occupaient des postes dans l'Église, les services royaux et les tribunaux dans l'ensemble du pays et de ses colonies. Plus tard, durant le siècle qui suivit la réforme entreprise en 1772 par le marquis de Pombal au nom du roi (la réforme pombaline), l'accent mis sur les sciences naturelles et physiques, nourries par les nouvelles découvertes faites au cours des voyages à l'étranger des savants-explorateurs, conduisit à la création de nouvelles installations, comme le laboratoire de chimie de style néoclassique, et à la rénovation de bâtiments existants suivant une forme architecturale similaire. Le jardin botanique fut également créé durant cette période. Des institutions éducatives et culturelles s'inspirant du modèle de Coimbra furent fondées ailleurs dans des colonies portugaises, augmentant les contacts et la circulation des idées et des informations, en particulier avec le Brésil.

La fermeture des collèges à la suite de la dissolution des ordres religieux en 1834 entraîna une importante adaptation et modification des bâtiments existants et la dispersion de leurs bibliothèques et collections. La diminution du nombre de logements pour étudiants provoqua la multiplication des communautés estudiantines habitant des logements locatifs dans la vieille ville. Elles furent connues sous le nom de *repúblicas*, un terme reflétant la nature fraternelle de l'hébergement et l'activisme politique du corps étudiant, qui se développa dans la seconde moitié du siècle. Sous la république du Portugal proclamée en 1910, avec la séparation de l'Église et de l'État, l'université et ses étudiants maintinrent la continuité en préservant et poursuivant la pratique des cérémonies académiques et des traditions étudiantes établies depuis longtemps. Sous le régime militaire de la deuxième République (1933-1974), l'université fut subordonnée au pouvoir politique et son espace massivement réorganisé. Des édifices existants autour du palais de l'université furent démolis et de grands bâtiments nouveaux de style classique dépouillés furent disposés en formant des rectangles à travers l'ancien schéma morphologique, incarnant l'autorité et la domination du régime d'une manière similaire à celle rencontrée dans d'autres pays européens aux régimes autoritaires et totalitaires.

À partir des années 1970, lorsque la démocratie fut établie à la suite de la révolution de 1974 et, en particulier, depuis le début de l'actuel millénaire, l'université a été dispersée au-delà de ses limites originelles d'Alta et de Sofia. Dans l'espace qu'elle occupait à l'origine, elle entend récupérer des bâtiments existants, en créant de nouvelles utilisations dans la zone de Sofia et dans les anciens collèges d'Alta sur la colline et en construisant, si nécessaire, de nouvelles installations pour répondre à l'évolution des besoins de l'université en tant que bien architectural historique reconnu.

3 Justification de l'inscription, intégrité et authenticité

Analyse comparative

Les deux éléments de la proposition d'inscription en série renferment une institution, l'université de Coimbra. Leur sélection est justifiée par l'analyse comparative qui compare l'institution de Coimbra comprenant ses deux parties à d'autres universités similaires qui ont influencé le développement d'universités dans les colonies de leurs nations respectives et ont connu un processus semblable d'évolution historique. Le dossier de proposition d'inscription prétend qu'en Europe Coimbra fut unique en ce que sa fondation fut accompagnée de la construction de bâtiments répondant spécifiquement à cette fin en 1291 et 1309. Le réseau collégial qui s'étendit le long de la rue Sofia au XVI^e siècle suivit le modèle de l'université et quartier historique d'Alcalá de Henares, Espagne (1998, critères (ii), (iv) et (iv)), un modèle dont s'inspira également l'université de la vieille ville de Salamanque, Espagne (1988, critères (i), (ii), et (iv)). Au Portugal, les Jésuites fondèrent le collège de Jésus à Coimbra en 1547 et enseignèrent à l'université du Saint-Esprit dans le centre historique d'Évora (1986, critères (ii) et (iv)) à partir de 1553, contribuant à son influence religieuse et intellectuelle qui fit pendant à celle de Coimbra au nord jusqu'à l'expulsion des Jésuites en 1759. Toutefois, il est expliqué que Coimbra se distingue d'Évora et des exemples espagnols dans la mesure où l'université fut établie à Coimbra dans le palais royal, attachant le prestige royal à cette institution et lançant un type de construction de bâtiments universitaires qui fut poursuivi parallèlement au type collégial tout au long des XVI^e et XVII^e siècles. À cet égard, il est avancé que Coimbra diffère des universités de Toulouse, Oxford et Cambridge, qui continuèrent d'enseigner en tant que représentantes de l'Église, en se fondant sur des collèges résidentiels et un enseignement avec tutorat. Toutefois, l'ICOMOS considère que cet argument ne donne pas une évaluation précise de ces universités.

L'académie royale, ainsi que fut nommé le palais, se distingue par l'utilisation de l'ancienne salle du trône pour les cérémonies officielles de l'université. Le soutien royal se manifeste également dans la bibliothèque Joanine construite spécifiquement, considérée comme un chef-d'œuvre du style baroque. Alors que d'autres bibliothèques de cette époque sont mentionnées dans le dossier de proposition d'inscription comme présentant une splendeur baroque similaire, il est affirmé qu'elles n'avaient pas une fonction équivalente en termes d'utilisation publique.

S'agissant des comparaisons avec l'époque réformatrice des Lumières du XVIII^e siècle, le dossier de proposition d'inscription fait valoir que le laboratoire de chimie est remarquable en tant que premier laboratoire destiné exclusivement à cette fin. En même temps, le jardin botanique fut aménagé pour recevoir des plantes devant servir aux études de sciences naturelles et de médecine. Il avait été précédé par le jardin botanique (Orto botanico), Padoue (1997, critères (ii) et (iii)).

Les édifices du XX^e siècle et la configuration de la « ville universitaire » (1941-42) sont étroitement liés à ceux de l'université de Lisbonne, planifiée presque simultanément avec une idéologie commune, et suivirent les modèles autoritaires similaires de la ville universitaire de Madrid, le campus de Moncloa (1928), ou de l'université de la ville de Rome - université La Sapienza (1932-35).

Il est affirmé dans le dossier de proposition d'inscription que, bien qu'il existe des similitudes entre les bâtiments de l'université de Coimbra et ceux d'autres universités européennes d'une époque similaire, les différents types et périodes ne sont pas tous représentés de la manière dont ils le sont à Coimbra et, par conséquent, Coimbra se démarque en illustrant l'évolution des universités européennes grâce à la présentation de quatre périodes de l'architecture et de l'art, correspondant aux quatre phases historiques du développement de l'université, en termes de réformes idéologiques, pédagogiques et culturelles.

En ce qui concerne la diffusion des connaissances et l'influence exercée dans les colonies, Coimbra est de nouveau comparée à l'université d'Alcalá de Henares, Espagne, qui a joué avec les colonies espagnoles un rôle similaire à celui de Coimbra vis-à-vis des colonies portugaises. Le dossier de proposition d'inscription fait état de l'influence de l'architecture de Coimbra sur les universités du Brésil, concernant le portique central de São Luis do Maranhão, les tours du hall principal de São Paulo et le centre du campus de l'université fédérale de São Carlos. Il prétend que le rôle de Coimbra est mis en évidence par le fait qu'a été créé le groupe Coimbra d'universités brésiliennes et que son rôle globalement influent en Europe est mis en valeur par la création du groupe Coimbra d'anciennes universités européennes qui reconnaît Coimbra comme l'archétype d'une institution qui s'intègre dans la ville pour former « une ville universitaire par excellence ».

L'ICOMOS reconnaît le rôle important joué par l'université de Coimbra en tant que centre de diffusion des connaissances pour le monde portugais. L'ICOMOS note également que les valeurs historiques de l'université de Coimbra en tant qu'institution évolutive ont été bien décrites et il semble que cette université soit un exemple exceptionnel en ce qui concerne son influence sur le développement institutionnel et architectural des universités du monde lusophone. De plus, l'analyse comparative a montré que l'université de Coimbra est un exemple remarquable de ville universitaire intégrée, qui reflète une typologie urbaine spécifique que l'on ne peut trouver dans d'autres exemples comparables.

L'ICOMOS considère que l'analyse comparative justifie d'envisager l'inscription de ce bien sur la Liste du patrimoine mondial.

Justification de la valeur universelle exceptionnelle

Le bien proposé pour inscription est considéré par l'État partie comme ayant une valeur universelle exceptionnelle en tant que bien culturel pour les raisons suivantes :

- L'université de Coimbra a accueilli et diffusé des connaissances et des influences dans le domaine des arts, des sciences, du droit, de l'architecture, de l'urbanisme et du paysage dans tout le monde portugais.
- L'université maintient et perpétue ses traditions et cérémonies formelles et informelles qui ont été recréées par d'autres universités.
- L'université illustre au travers de l'ensemble de ses bâtiments les missions et l'évolution d'une université européenne depuis l'époque médiévale jusqu'à nos jours.
- L'université est associée à la diffusion de la langue, de la littérature et des idées portugaises.

L'approche en série a été adoptée car les deux éléments du bien proposé pour inscription sont nécessaires pour illustrer pleinement l'évolution des éléments urbains et architecturaux de l'université.

L'ICOMOS considère que l'université de Coimbra a joué un rôle important dans le développement institutionnel et architectural des universités dans le monde lusophone en fournissant une source d'inspiration et une référence pour la création d'universités dans les colonies portugaises. Comme telle, elle occupe également une place de premier plan dans la diffusion du savoir, de la tradition et de la langue portugaise, même si ces aspects ne peuvent être reconnus que lorsqu'ils deviennent évidents dans la manifestation matérielle du bien.

Le dossier de proposition d'inscription accrédite l'idée que le groupe Coimbra d'anciennes universités européennes reconnaît le bien proposé pour inscription comme l'archétype d'une institution qui s'intègre dans la ville. L'ICOMOS considère que l'université de Coimbra représente un exemple exceptionnel de ville universitaire qui illustre l'interdépendance entre la ville et l'université et où le langage architectural de la ville reflète les fonctions institutionnelles de l'université. Pour souligner cet aspect, il est important que les liens fonctionnels et visuels des deux éléments avec la vieille ville soient intégrés dans la protection et la gestion du bien.

Intégrité et authenticité

Intégrité

Les éléments du bien proposé pour inscription ont été choisis parce qu'ils comprennent l'université historique de Coimbra et montrent son évolution dans le temps, présentant ainsi sa valeur en tant qu'exemple d'un type d'ensemble architectural. Sofia comprend le monastère de Santa Cruz, qui fut un élément de la période scolastique de l'université au XIVe siècle, et les collèges des XVIe et

XVIIe siècles, dont l'ancien collège des arts représentant la période de l'humanisme de la Renaissance. Alta comprend le site partiellement fouillé du bâtiment des études générales du XIVe siècle ; le palais de l'université avec son ancienne salle du trône et la bibliothèque Joanine, le collège de Jésus, célèbre pour les commentaires sur les principales œuvres d'Aristote, les *Conimbricenses*, d'autres collèges des XVIe-XVIIe siècles, représentant la période de l'humanisme de la Renaissance ; le laboratoire de chimie, le jardin botanique et la presse de l'université représentant la période du rationalisme des Lumières ; et la faculté de médecine, le bâtiment de la chimie et de la physique et la bibliothèque générale, parmi d'autres édifices représentant le modernisme.

Des tableaux récapitulatifs montrant la chronologie, l'état de conservation et les incohérences, fournis par l'État partie en réponse à une demande de clarification de la part de l'ICOMOS, indiquent que peu de bâtiments sont restés intacts au cours de l'existence de l'université, mais que ceux mentionnés ci-avant sont considérés représenter le plus clairement les périodes chronologiques se rapportant aux étapes spécifiques de l'évolution de l'université et être relativement intacts. Des parties distinctes d'autres bâtiments situés sur le bien témoignent également des différentes étapes du développement de l'université. En réponse à la demande de clarification de la part de l'ICOMOS concernant d'autres constructions à l'extérieur de la délimitation du bien, qui faisaient partie de l'université, l'État partie a expliqué que l'ancien collège São José dos Marianos, devenu maintenant l'hôpital militaire, a été modifié de manière irréversible, que le collège royal de Nossa Senhora da Conceição da Ordem de Cristo (Tomar) avait été démoli au XIXe siècle et remplacé par la prison actuelle et que, s'agissant des *repúblicas*, le lieu physique des traditions étudiantes n'était pas important. L'ICOMOS note que les délimitations du bien proposé pour inscription enserrant étroitement les bâtiments appartenant à l'université à Alta et qu'à Sofia elles entourent étroitement les anciens collèges et le monastère de Santa Cruz.

L'ICOMOS considère que l'intégrité du bien proposé pour inscription va être affectée par les futurs développements qui sont proposés, notamment le nouveau bâtiment associé au couloir de transport prévu pour le métro Mondego aboutissant à l'hôpital Linha, qui part des berges, traverse la rue Sofia juste au nord du monastère de Santa Cruz, contourne la limite septentrionale de la partie centrale de la zone tampon ; un nouveau bâtiment abritant un centre de documentation et d'interprétation près du collège Saint-Jérôme ; une reconstruction près du cloître de la cathédrale devant accueillir une nouvelle bibliothèque de droit ; des constructions dans l'espace vierge de deux cours du collège de Jésus destinées à des collections et à un parc de stationnement souterrain sur la place Marquês de Pombal et/ou la place D. Dinis. L'ICOMOS recommande que des études d'impact sur le patrimoine exhaustives, conformément aux Orientations relatives aux études d'impact sur le patrimoine pour les biens du patrimoine mondial culturel de l'ICOMOS, soient

réalisées pour ces projets proposés afin de prévenir tout impact négatif sur la valeur universelle exceptionnelle du bien.

Le programme de l'université concernant des travaux de réparation et réhabilitation a pour effet de contrôler la détérioration générale, avec des projets visant à maintenir les bâtiments en usage et à les entretenir. L'intégrité de l'environnement du bien est en partie compromise par le développement à l'extérieur de la zone tampon proposée, qui a un impact sur les vues sur le bien et les perspectives depuis l'intérieur de celui-ci.

Authenticité

Le dossier de proposition d'inscription souligne l'authenticité d'utilisation, l'influence institutionnelle et les traditions culturelles en tant que principaux facteurs ayant un rapport avec l'université. Il fait valoir que, en termes de forme, d'architecture et de matériaux, chaque bâtiment est représentatif des périodes historiques, artistiques et idéologiques où il a été construit et que les interventions de conservation, restauration et réhabilitation ont été effectuées conformément aux théories prévalant à chaque époque. Certaines interventions ont utilisé de nouveaux matériaux qui étaient incompatibles et ont été corrigées lors de campagnes de conservation ultérieures. L'environnement topologique de la ville perchée sur une colline dans le paysage reste clairement défini, mais son authenticité a été compromise par le développement de bâtiments de grande dimension dans le paysage alentour. Les traditions culturelles de l'université continuent d'être entretenues. Toutefois, tous les éléments de l'ensemble universitaire ne conservent pas leur usage et fonction authentiques, certains connaissent une réutilisation adaptative, d'autres l'abandon.

L'ICOMOS considère que le bien proposé pour inscription est authentique en termes de forme et conception, de matériaux et substance, de lieu, d'esprit et expression, alors que les bâtiments vides et les changements de propriétaires affectent l'authenticité de l'utilisation et de la fonction, et aussi la gestion traditionnelle.

L'ICOMOS considère que la condition d'intégrité est partiellement remplie, mais vulnérable face au développement urbain à venir, et que la condition d'authenticité est remplie pour certaines sources d'information et pourrait être renforcée grâce à l'utilisation et la gestion continues des éléments vacants par l'université.

Critères selon lesquels l'inscription est proposée

Le bien est proposé pour inscription sur la base des critères culturels (ii), (iii), (iv) et (vi).

Critère (ii) : témoigner d'un échange d'influences considérable pendant une période donnée ou dans une aire culturelle déterminée, sur le développement de l'architecture ou de la technologie, des arts monumentaux, de la planification des villes ou de la création de paysages ;

Ce critère est justifié par l'État partie au motif que l'université, basée sur les influences idéologiques, artistiques et culturelles de l'ancien empire portugais, a reçu et diffusé des savoirs dans le domaine des arts, des sciences, du droit, de l'architecture, de l'urbanisme et de l'aménagement paysager dans les régions autrefois colonisées par le Portugal.

L'ICOMOS considère que cette justification est correcte en ce que l'université de Coimbra a joué un rôle déterminant dans l'évolution de la conception institutionnelle et architecturale des universités dans le monde lusophone et peut être considérée comme un site de référence dans ce contexte.

L'ICOMOS considère que ce critère a été justifié.

Critère (iii) : apporter un témoignage unique ou du moins exceptionnel sur une tradition culturelle ou une civilisation vivante ou disparue ;

Ce critère est justifié par l'État partie au motif que les traditions cérémonielles et culturelles de l'université sont très importantes et ont été perpétuées, y compris des chants et des festivités, et qu'elles ont été recrées par d'autres communautés universitaires.

L'ICOMOS considère qu'il existe cependant d'autres universités ayant créé et entretenu, d'une manière indépendante, ces genres de traditions et que l'analyse comparative n'est pas parvenue à justifier le caractère exceptionnel des traditions de Coimbra. De plus, l'ICOMOS note que celles-ci pourraient seulement être reconnues dans leur manifestation au niveau de la substance urbaine et architecturale de l'université et que les attributs précis reflétant ces traditions n'ont pas été identifiés.

L'ICOMOS considère que ce critère n'a pas été justifié.

Critère (iv) : offrir un exemple éminent d'un type de construction ou d'ensemble architectural ou technologique ou de paysage illustrant une période ou des périodes significative(s) de l'histoire humaine ;

Ce critère est justifié par l'État partie au motif que l'université de Coimbra – Alta et Sofia illustre, au travers de son ensemble architectural, plusieurs périodes de l'évolution de l'université se rapportant aux réformes idéologiques, pédagogiques et culturelles. Ces périodes sont représentées par les époques correspondantes de l'architecture et de l'art portugais.

L'ICOMOS considère que, alors que la justification fournie par l'État partie ne peut être reconnue selon ce critère, le bien proposé pour inscription est un exemple exceptionnel de ville universitaire intégrée présentant une typologie urbaine spécifique, qui illustre l'intégration très poussée d'une ville et de son université. À Coimbra, le langage urbain et architectural de la ville reflète les fonctions institutionnelles de l'université et montre ainsi l'étroite interaction entre ces deux éléments. Cette

caractéristique a également été réinterprétée dans plusieurs universités postérieures du monde portugais.

L'ICOMOS considère que ce critère a été justifié.

Critère (vi) : être directement ou matériellement associé à des événements ou des traditions vivantes, des idées, des croyances ou des œuvres artistiques et littéraires ayant une signification universelle exceptionnelle ;

Ce critère est justifié par l'État partie au motif que l'université a joué un rôle unique dans la diffusion de la littérature et des idées portugaises en accueillant des auteurs et éduquant des élites dans les anciennes colonies, et que cet échange se poursuit.

L'ICOMOS considère qu'une association directe ou matérielle avec les biens physiques du site, qui pourrait illustrer la diffusion de ces idées et de ces œuvres, n'a pas été montrée.

L'ICOMOS considère que ce critère n'a pas été justifié.

L'ICOMOS considère que l'approche en série est justifiée.

En conclusion, l'ICOMOS considère que le bien proposé pour inscription remplit partiellement les conditions d'intégrité et d'authenticité et répond aux critères (ii) et (iv).

Description des attributs de la valeur universelle exceptionnelle

Les attributs de la valeur universelle exceptionnelle sont l'emplacement de l'université dans la ville et leur interrelation, comprenant les relations visuelles et fonctionnelles que cela engendre dans la conception institutionnelle et architecturale qui a servi de référence pour des projets d'universités ultérieurs dans le monde portugais, avec les bâtiments et œuvres d'art associées qui présentent les aspects urbains, architecturaux et artistiques caractéristiques de l'université.

4 Facteurs affectant le bien

Des pressions dues au développement proviennent de la nécessité persistante pour l'université de continuer à évoluer. De nouveaux bâtiments qui sont inappropriés du fait de leur conception ou de leur lieu peuvent potentiellement avoir un impact négatif sur l'échelle et les relations spatiales des bâtiments existants. L'ICOMOS considère que certaines propositions mentionnées dans le dossier de proposition d'inscription entrent dans cette catégorie. Les pressions dues au développement dans la zone tampon et liées à la réhabilitation du centre de la ville historique sont contrôlées par l'autorité locale. De telles pressions s'exerçant à l'extérieur de la zone tampon proposée peuvent potentiellement aboutir à des projets qui compromettraient encore plus les vues sur le bien proposé pour inscription ou depuis l'intérieur de celui-ci. À

l'inverse, le bien est exposé à la pénurie de fonds pour les réparations et travaux de réhabilitation en cours ; aucun travail universitaire n'est effectué actuellement à Sofia, ce qui réduit l'authenticité du bien en termes d'utilisation et de fonction.

Alta est fréquentée par environ 16 000 étudiants et quelques centaines de professeurs et membres du personnel. Sofia comptera environ 750 usagers et 12 000 utilisateurs occasionnels lorsque la réhabilitation du collège de Graça sera terminée. 4 311 personnes résident dans la zone tampon. Sur 1 587 bâtiments, 164 sont vides. Alta est visité par environ 500 000 touristes chaque année et ce nombre devrait augmenter. L'ICOMOS considère que le nombre actuel de visiteurs et les augmentations futures à moyen terme peuvent être gérés d'une manière appropriée.

Les pressions environnementales qui sont liées à l'humidité et à la croissance biologique en résultant sont atténuées par un entretien régulier. D'une manière générale, le bien n'est pas sujet à des catastrophes naturelles. Les édifices n'ont pas souffert du tremblement de terre de 1969, qui fut le plus grave des 50 dernières années, mais restent implantés dans une zone à forte activité sismique. Les bâtiments de la zone tampon proposée sont plus vulnérables en raison de leur piètre construction. Le risque de crues du Mondego est contrôlé par des barrages. Alta est considérée comme une zone non inondable en raison de son emplacement élevé. Sofia est située dans un endroit plus bas mais au-dessus de la limite des crues. Les mesures de protection contre les incendies dans le jardin botanique et les bois associés incluent une infrastructure et des accès pour lutter contre le feu. Des plans d'évacuation et des systèmes de détection précoce et de lutte contre les incendies sont fournis dans les bâtiments.

L'ICOMOS considère que les principales menaces pesant sur le bien sont les pressions dues au développement à l'intérieur du bien proposé pour inscription, de sa zone tampon et de son environnement plus large, l'absence d'entretien, les séismes et les feux.

5 Protection, conservation et gestion

Délimitations du bien proposé pour inscription et de la zone tampon

Les délimitations des deux éléments du bien proposé pour inscription et de sa zone tampon sont décrites et tracées clairement dans les plans du dossier de proposition d'inscription.

La zone tampon entoure les deux éléments du bien et inclut leurs environnements immédiats. Les informations complémentaires fournies par l'État partie en réponse à la demande de l'ICOMOS indiquent que les environs plus larges des biens et la zone tampon comprenant des vues sur les biens et à partir de ceux-ci seront protégés par le

plan directeur révisé de la municipalité de Coimbra, qui doit être complété en novembre 2013.

En conclusion, l'ICOMOS considère que les délimitations du bien proposé pour inscription sont appropriées et que les délimitations de la zone tampon seront appropriées une fois que la révision du plan directeur de la municipalité de Coimbra aura été approuvée officiellement et mise en œuvre.

Droit de propriété

Alta est presque entièrement la propriété de l'université de Coimbra. À Sofia, c'est la propriété privée qui prévaut. La plupart des édifices de la zone tampon sont sous propriété privée. Le droit de propriété est clairement indiqué sur le plan joint en annexe 4 des informations complémentaires fournies par l'État partie.

Protection

À l'heure actuelle, tous les bâtiments des ensembles universitaires ne jouissent pas d'une protection légale au plus haut niveau national. Toutefois, les éléments du bien proposé pour inscription sont en passe d'être reconnus comme zone protégée par le biais des mécanismes administratifs de la législation nationale portugaise. En réponse à la demande de l'ICOMOS concernant le calendrier pour ce processus, l'État partie a indiqué qu'une fois inscrits sur la Liste du patrimoine mondial, les biens seraient automatiquement protégés en tant que monuments nationaux conformément à la loi 107/2001, no. 7, article 15. Sur les 31 bâtiments sélectionnés comme étant l'expression de la valeur exceptionnelle du bien proposé pour inscription, neuf sont des monuments nationaux (en partie ou totalement) et, par conséquent, sont protégés par décret avec des zones de protection alentour. Sept autres sont classés comme bâtiments d'intérêt public et sont donc placés sous la responsabilité d'entités étatiques responsables du patrimoine culturel national. Les 15 édifices restants sont situés dans des zones de protection ou zones de protection spéciales des bâtiments précédents ou d'autres bâtiments classés ou de bâtiments en cours de classement, qui sont aussi sous la responsabilité de l'État. À l'heure actuelle, ces bâtiments ne bénéficient d'aucun statut de protection explicite.

Selon les informations complémentaires fournies par l'État partie, la zone tampon sera entièrement couverte par une zone de protection spéciale qui sera intégrée dans le plan directeur révisé de la municipalité de Coimbra et protégée en vertu du décret-loi 309/2009, article 72. L'adoption officielle de ce plan révisé est prévue pour novembre 2013. L'État partie a également précisé dans ses informations complémentaires fournies en réponse à la demande de l'ICOMOS que le plan révisé garantira la protection des vues sur les biens et depuis ceux-ci.

L'ICOMOS considère que la protection légale et les mesures de protection en place seront appropriées une fois que le plan révisé de la municipalité aura été adopté officiellement et mis en œuvre.

Conservation

Les bâtiments situés à l'intérieur des éléments du bien proposé pour inscription n'ont pas tous été inventoriés. Les inventaires sont complets pour les 29 ensembles de bâtiments les plus importants, comme documenté dans L5, les plans directeurs accompagnant le dossier de proposition d'inscription. Sur la liste de l'annexe 2 des informations complémentaires fournies par l'État partie, l'inventaire couvre tous les bâtiments excepté l'ancienne cathédrale et le monastère de Santa Cruz. L'annexe 2 indique que la plupart des bâtiments sont dans un état de conservation soit bon soit satisfaisant, avec trois dans un état insatisfaisant et deux dans un état partiellement insatisfaisant. Le collège de Saint-Agostinho est présenté comme nécessitant une réhabilitation en profondeur.

L'ICOMOS considère qu'Alta est généralement bien conservée et que les travaux réalisés à ce jour ont été documentés et enregistrés de manière appropriée. À Sofia, un centre des arts visuels a été créé avec succès dans l'ancien collège des arts/inquisition par la municipalité. Le collège de Nossa Senhora da Graça fait actuellement l'objet de travaux de conservation et de réhabilitation réalisés par l'université en tant que centre de recherche. L'ICOMOS a noté que des travaux de conservation sont effectués sur l'ancienne cathédrale et considère que l'église du monastère de Santa Cruz nécessite également des mesures de conservation. L'ICOMOS considère que l'état de conservation des bâtiments non inventoriés va d'assez bon à bon. Selon le dossier de proposition d'inscription, la réalisation de travaux de conservation conformément aux plans directeurs individuels et l'entretien continu sont subordonnés à l'acquisition de fonds. L'ICOMOS recommande que des ressources financières appropriées soient mises à disposition pour répondre aux besoins de conservation les plus pressants.

En conclusion, l'ICOMOS considère que l'état de conservation général est approprié, mais que les inventaires doivent être complétés.

Gestion

Structures et processus de gestion, y compris les processus de gestion traditionnels

Comme indiqué par l'État partie en réponse à la demande de clarification de la part de l'ICOMOS, la gestion des éléments du bien proposé pour inscription est de la responsabilité de l'association RUAS [Recréer l'Univers(c)ité – Alta et Sofia] créée à cet effet, dont les membres fondateurs sont l'université de Coimbra (UC), la mairie de Coimbra (CMC), la délégation régionale du ministère de la Culture (DRCC), et Coimbra Viva (SRU – société pour la réhabilitation urbaine). L'association RUAS est dirigée par une présidence (exercée alternativement par l'université de Coimbra et la mairie de Coimbra) et par un conseil d'administration responsable de l'exécution du plan de gestion avec l'aide de trois bureaux techniques où travaillent des architectes, des ingénieurs, des archéologues et du personnel administratif de chaque

institution. La participation des propriétaires s'organise à travers ces bureaux, à la place d'un conseil consultatif. Des fonds pour des travaux de réhabilitation jusqu'en 2013 ont été fournis par l'intermédiaire de programmes nationaux et le financement permanent est assuré par une enveloppe budgétaire versée annuellement par l'État à l'université. La préparation aux risques est couverte par le plan d'urgence municipal approuvé en 2009.

Cadre de référence : plans et mesures de gestion, y compris la gestion des visiteurs et la présentation

La municipalité de Coimbra est gérée par le plan directeur municipal de 1994 qui est actuellement en cours de révision. Selon les informations données par l'État partie en réponse à la demande de l'ICOMOS, le processus de révision devrait être terminé en novembre 2013 et intégrera le bien proposé pour inscription et la zone tampon en tant que zones protégées spéciales. Le plan directeur détaillé de l'université Alta de 2001 est en cours d'évaluation. Il a pour objectif principal d'améliorer l'espace public en cet endroit en réduisant le parc de stationnement en surface et en améliorant le contrôle de la circulation automobile. Le plan directeur qui a été préparé pour la ville historique à l'extérieur et à l'ouest du bien proposé pour inscription visait la réhabilitation de la zone urbaine et l'amélioration de l'espace ouvert, tandis que les règlements municipaux contrôlent les travaux menés dans cette zone.

Le principal objectif du plan de gestion tel que décrit dans le dossier de proposition d'inscription est de soutenir l'université en tant que « raison d'être » de la ville, en préservant le patrimoine et, dans le même temps, en renforçant les fonctions d'enseignement et de recherche dans le bien proposé pour inscription. Ce plan intègre des principes et politiques, des stratégies et responsabilités et des plans d'action pour la période 2009-2016, avec les dates d'achèvement et les exigences en matière de financement. Aucune information n'est donnée sur son éventuelle approbation ni sur la date à laquelle elle aurait pu avoir lieu. La gestion des visiteurs se concentrera sur la place des collèges autour de laquelle se situent le collège Saint-Jérôme et le collège royal des arts avec leurs importantes collections. Juste au nord de cette place, on trouve le collège de Jésus et le laboratoire de chimie qui conserve les collections scientifiques rassemblées. Il est proposé de construire un centre d'interprétation et de diffusion en pierre et recouvert de verre pour abriter les installations destinées aux visiteurs, dont un service de restauration le long du côté ouest de la place des collèges. Un parc de stationnement souterrain est proposé place D. Dinis, qui constituera le principal point d'accès pour les visiteurs, qui seront guidés dans Alta suivant des circuits spécifiés. Les visiteurs ont actuellement accès au site dans le cadre de visites guidées, avec un droit d'entrée à payer pour le palais de l'université, y compris la salle du trône, la bibliothèque Joanine, la chapelle Saint-Michel et le musée d'art sacré, ainsi que la tour de l'université. À Sofia, les attractions touristiques comprennent l'église de Santa Cruz avec le cloître associé et le centre des arts visuels à proximité.

Des affiches rappelant l'histoire et l'évolution architecturale des constructions sont situées dans les halls d'entrée et autres espaces semi-publics.

Implication des communautés locales

À ce jour, l'accent a été mis à l'intérieur du bien sur la partie appartenant à l'université et soumise à son contrôle, avec quelques projets réalisés par la municipalité ; toutefois, une réunion de parties prenantes tenue durant la visite de la mission de l'ICOMOS a manifesté le souhait de la communauté d'être davantage impliquée. L'ICOMOS considère que cette implication consultative serait avantageuse pour l'avenir du bien et recommande qu'un forum des parties prenantes soit instauré comme moyen de communication avec la RUAS.

L'ICOMOS considère que la gestion actuelle est appropriée mais note que l'intégration des bâtiments n'appartenant pas à l'université pourrait être améliorée et que plusieurs projets de développement décrits dans le dossier de proposition d'inscription auront probablement un fort impact sur le bien proposé pour inscription. On ne s'attend pas à ce qu'ils aient tous un impact négatif, mais l'ICOMOS considère que ces projets doivent faire l'objet d'études d'impact sur le patrimoine conformément aux exigences des *Orientations*, paragraphe 110, et aux *Orientations relatives aux études d'impact sur le patrimoine pour les biens du patrimoine mondial culturel de l'ICOMOS 2011*, avant qu'aucun de ces développements proposés soit mis en œuvre. L'ICOMOS considère également qu'il est nécessaire d'examiner le rôle que des bâtiments mineurs situés dans le bien proposé pour inscription devraient jouer pour soutenir et communiquer les valeurs des bâtiments significatifs.

En conclusion, l'ICOMOS considère que le système de gestion devrait être étendu afin d'inclure un forum consultatif pour impliquer la communauté et les organisations non gouvernementales et que le plan de gestion devrait être élargi pour intégrer une disposition sur les études d'impact visant tous les projets et politiques de construction de bâtiments mineurs à l'intérieur du bien proposé pour inscription.

6 Suivi

Le système de suivi se rapporte à une base de données fondée sur l'évaluation des bâtiments du bien proposé pour inscription faite entre 2007 et 2009 et comprend des indicateurs, dont l'état de conservation, l'adaptation et le nombre de visiteurs. Selon le dossier de proposition d'inscription, il sera effectué par diverses institutions et la manière dont elles seront coordonnées n'est pas précisée. L'ICOMOS considère que le système de suivi devrait être étendu grâce à la mise au point d'indicateurs de suivi détaillés et reliés à des responsabilités et calendriers spécifiques.

L'ICOMOS considère que le système de suivi n'est pas encore approprié.

7 Conclusions

L'ICOMOS considère que le bien proposé pour inscription a une valeur universelle exceptionnelle en tant qu'exemple éminent d'une ville universitaire intégrée, une université qui devint une référence dans le monde portugais au travers de la reproduction de son organisation urbaine, architecturale et institutionnelle.

Selon les informations complémentaires fournies par l'État partie, les bâtiments constitutifs seront pleinement protégés au plus haut niveau national une fois que l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial aura eu lieu et la protection de la zone tampon sera complétée par des contrôles qui devront être introduits dans le plan directeur révisé de la municipalité de Coimbra, lequel devra également protéger les vues sur les éléments du bien et depuis ceux-ci. L'ICOMOS considère que la protection légale et les mesures de protection pour le bien seront appropriées une fois que la révision du plan directeur municipal de Coimbra aura été complétée, adoptée officiellement et mise en œuvre, ce qui est attendu pour novembre 2013.

L'état de conservation général est approprié mais des inventaires doivent être complétés. La gestion actuelle est en principe appropriée, mais l'ICOMOS note que plusieurs projets de construction proposés auront un impact significatif sur le bien et le caractère de son environnement, et sur des connexions visuelles importantes. On ne s'attend pas à ce que tous ces projets aient un impact négatif, mais l'ICOMOS recommande que ces projets fassent nécessairement l'objet d'études d'impact sur le patrimoine conformément aux exigences des *Orientations*, paragraphe 110, et au aux Orientations relatives aux études d'impact sur le patrimoine pour les biens du patrimoine mondial culturel de l'ICOMOS de 2011 avant de commencer tout développement proposé. Il est également nécessaire d'examiner le rôle que des bâtiments mineurs situés dans le bien proposé pour inscription devraient jouer pour soutenir et communiquer les valeurs des bâtiments significatifs. L'ICOMOS considère que l'implication consultative des parties prenantes dans la gestion du bien serait bénéfique pour l'avenir de celui-ci. L'ICOMOS considère également que le système de suivi devrait bénéficier d'un élargissement plus important.

8 Recommandations

Recommandations concernant l'inscription

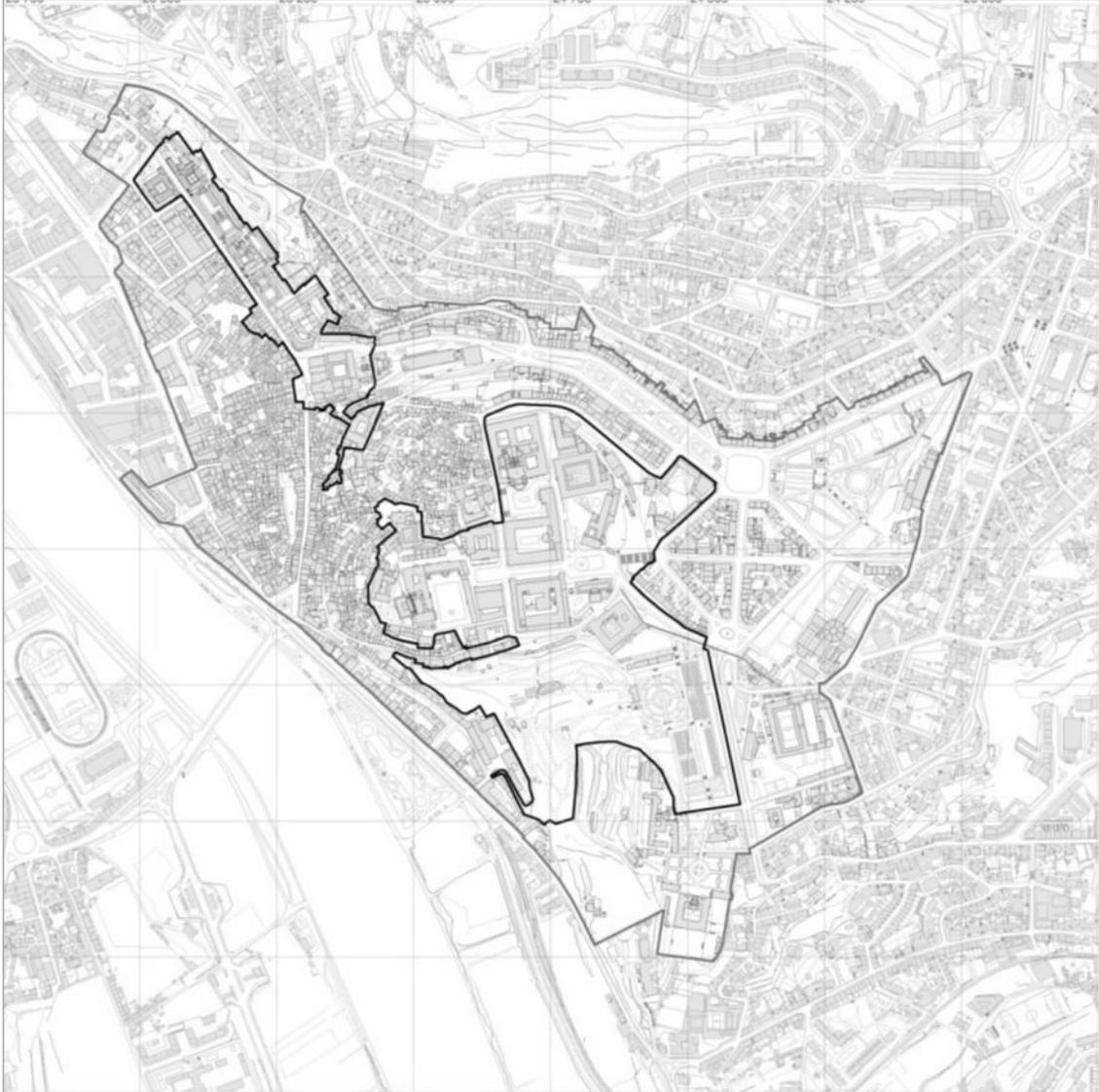
ICOMOS recommande que la proposition d'inscription de l'université de Coimbra – Alta et Sofia, Portugal, soit **renvoyée** à l'État partie afin de lui permettre de :

- renforcer la protection de l'environnement plus large pour garantir des réglementations appropriées concernant le développement dans toutes les zones qui sont visuellement reliées au bien et où des projets pourraient avoir un impact visuel important ;
- compléter le processus de protection de tous les éléments du bien en tant que monuments nationaux ;
- Compléter et adopter officiellement le plan directeur municipal révisé de Coimbra pour y intégrer le bien proposé pour inscription et la zone tampon en tant que zones de protection spéciale et intégrer des contrôles de hauteur pour l'environnement plus large du site et les panoramas importants ;
- étendre le système de gestion pour intégrer l'exigence de procéder à des études d'impact sur le patrimoine pour les projets proposés à l'intérieur du bien, de la zone tampon ou de l'environnement plus large ;
- élargir le système de suivi pour inclure des indicateurs, des responsabilités et des calendriers spécifiques pour les exercices de suivi dans les différents éléments du bien.

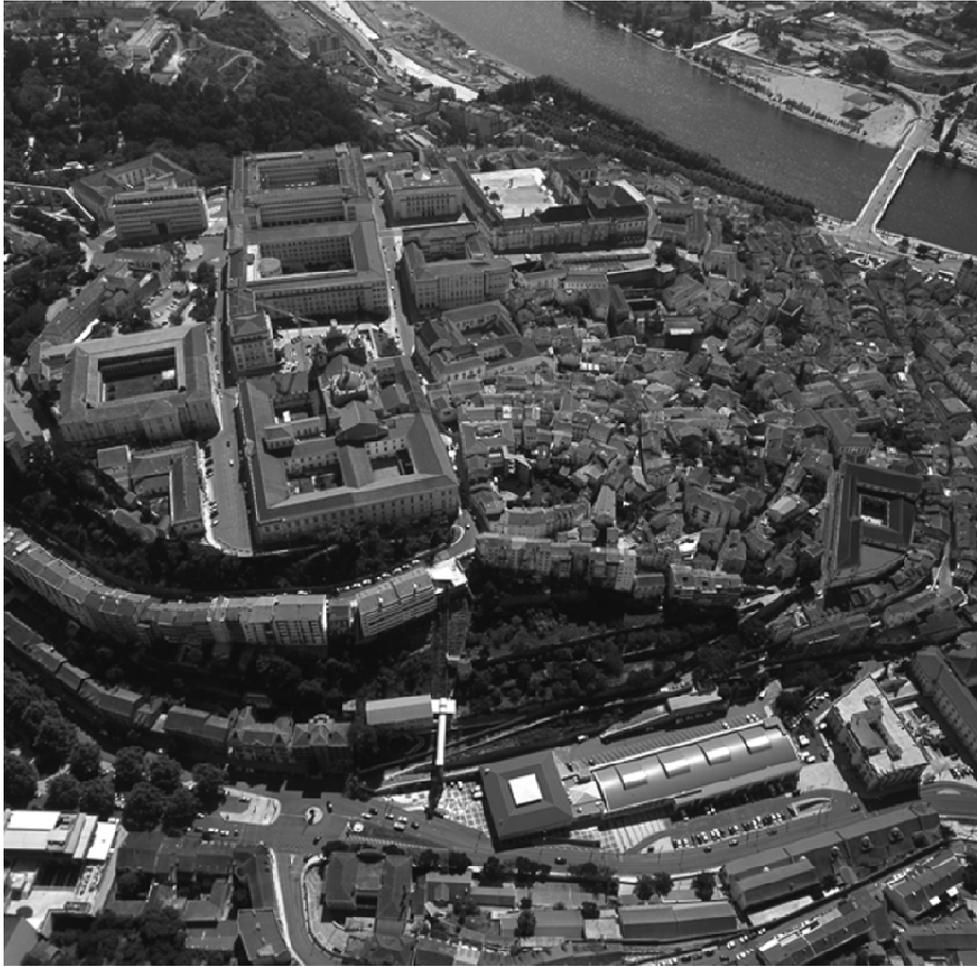
Recommandations complémentaires

L'ICOMOS recommande également que l'État partie prenne en considération le point suivant :

- créer un forum consultatif pour l'implication de la communauté et des organisations non gouvernementales.



Plan indiquant les délimitations du bien proposé pour inscription



Vue aérienne de la zone Alta



La Via Latina après les travaux de conservation



Vue de la route de Sofia vers Alta



Sofia – l'ancien collège des arts